



Marseille le

Monsieur Michel CADOT

Préfet de Région

Place Félix Barret CS80001

13282 Marseille cedex 06

Objet : expulsion des bidonvilles à Marseille

Monsieur le Préfet,

Le 30 avril dernier, nous avons pris part, à la demande de la direction Départementale de la Cohésion Sociale, à une réunion au cours de laquelle ont été présentés les éléments de la mission que le gouvernement a confié à la société ADOMA concernant la résorption des bidonvilles. Pour mener à bien ce programme dans les meilleures conditions, la personne en charge de ce programme a insisté sur l'indispensable coopération des collectivités locales mais aussi des organismes et associations qui, comme les nôtres, suivent depuis plusieurs années les familles concernées.

Nous considérons que les perspectives proposées par ADOMA sont à même de répondre, au moins partiellement, aux besoins de ces familles en leur offrant des conditions d'habitat plus dignes. Nous sommes disposés à apporter notre concours à ADOMA pour qu'enfin des solutions pérennes soient mises en œuvre et que ce programme permette d'éviter l'apparition de nouveaux bidonvilles à Marseille.

Au cours de cette même réunion, nous avons été informé que le plus important des 'bidonvilles' de Marseille, à Saint Jean du Désert, allait faire l'objet d'une expulsion par les forces de l'ordre à partir du 15 juin prochain. Il était alors demandé à ADOMA, comme à nos associations, de prévoir des solutions de relogement ou d'hébergement pour ces familles ou au moins pour une partie d'entre elles. La société ADOMA, comme nous-même, avons alors signalé que de tels délais n'étaient pas compatibles avec une recherche efficace de solutions adaptées, même en urgence. Quelques jours plus tard, une nouvelle réunion technique a en effet permis d'envisager des solutions pour seulement une dizaine de familles alors que, à ce jour, près de 400 personnes, dont de nombreux enfants, résident sur ce site.

Nous attirons donc votre attention sur les réels dangers que cette expulsion programmée fera courir à la majorité de ces familles qui n'auront d'autres choix que de se disperser à nouveau dans Marseille, en multipliant ainsi les risques de nuisances et de conflits avec le voisinage. Nous considérons donc que maintenir quelques mois encore les familles sur ce terrain, afin de permettre une approche réaliste de leur relogement, est un moindre mal. Contrairement à certaines affirmations, les nuisances de

voisinage sont réduites sinon inexistantes, les familles disposent de branchements à l'eau. Les ordures ménagères sont ramassées, des enfants sont scolarisés, des locaux sommaires assurent un suivi social et médical.

Nous vous demandons donc instamment de prendre en considération nos remarques et de surseoir à l'expulsion programmée dudit terrain. Nous vous demandons d'intervenir auprès du maire de Marseille et du président de Marseille Métropole, à l'origine de la procédure d'expulsion, afin qu'ils reportent leur décision et participent directement à la recherche de solutions concrètes dans le respect de la circulaire du 26 août 2012 et de la dignité des personnes.